

Intervention Nathalie Levray pour ATTAC du 20 février 2013

Le Tribunal populaire des banques

A partir des informations glanées sur les sites de la Banque de France, de la Direction de l'information légale et administrative (service du Premier ministre), de l'UNAF, de la FBF et de l'Observatoire des crédits aux ménages, du CADTM et son puzzle des subprimes.

Reprise de la scène des américains

Achat à l'aide d'un crédit bancaire d'un logement par un couple qui « *a peu de moyens* ». Endettement sur 20 ans.

Les scènes suivantes : « *ils n'ont pas pu rembourser leur emprunt* », ils sont expulsés, + la titrisation

Pourquoi ce choix ?

Nous la rejouons pour insister sur quelques idées reçues et expliciter quelques concepts intéressants de notre cycle sur la dette illégitime et les conséquences de sa constitution pour nous, simples citoyens : l'inégalité, la pauvreté, l'exclusion, la maladie, la perte de 5 à 10 ans d'espérance de vie faute de soigner, en raison de conditions de travail de + en + difficiles.

RAPPELS

Les types de banque

Les banques commerciales ordinaires, dont la fonction est d'accorder des crédits aux ménages et aux entreprises (c'est-à-dire de « financer l'économie »).

Il n'existe en principe aucune obligation d'avoir un compte en banque. Toutefois, dans la pratique, l'ouverture d'un compte est souvent plus que nécessaire pour recevoir nos salaires par exemple.

Les banques « d'investissement – activités de marchés » ou « d'affaires – finance d'entreprise », plus crûment « spéculatives » : des banques, ou une division de la banque, qui prêtent surtout à de grandes entreprises et placent son argent en bourse.

Elles font du conseil, de l'intermédiation et des opérations dites de haut de bilan (introduction en Bourse, émission de dette, fusion/acquisition) de grands clients « corporate » (entreprises, investisseurs, mais aussi des États). Ces activités sont généralement scindées en entités distinctes, habituellement désignées par des anglicismes : les opérations de Corporate Finance (finance d'entreprise), de Global Capital Markets (marchés financiers), et de Structured Finance (opérations de financement).

Elles ne reçoivent pas les dépôts des particuliers et recherchent donc les liquidités auprès des autres banques, des marchés monétaires ou de la

Banque centrale. Elles donnent également accès au marché des capitaux par émission d'actions et obligations.

La banque centrale : ses missions traditionnelles consistent à émettre les billets, à refinancer les banques commerciales, à mener la politique monétaire et la politique de change. Depuis la création de la Banque centrale européenne (BCE), c'est cette dernière qui est en charge de la définition et de la conduite de la politique monétaire dans la zone euro.

L'activité bancaire constitue une véritable industrie qui regroupe de surcroît des activités d'assurances de toute sorte.

A quoi sert la banque ?

La banque propose des services relatifs aux moyens de paiement : gestion des chèques (plus de 3 milliards de chèques sont émis en France chaque année). L'usage de la carte mais aussi des prélèvements et des virements est en forte progression, le chèque est de moins en moins utilisé en France.

« Depuis 2003, le nombre de paiements par carte dépasse le nombre de paiements par chèque. En moyenne, chaque année, une carte enregistre près de 130 opérations. La carte bancaire CB en 2008, c'est 57,5 millions de cartes CB (+ 3,1% par rapport à 2007) en circulation. 55% des français en détiennent une et 33 % en détiennent au moins deux. 6,24 milliards de paiements (pour un montant de 303,8 milliards d'euros) ont été effectués en 2008 par carte CB : plus de paiements par cartes CB que par chèques en Europe. 1,52 milliards de retraits (pour un montant de 109,1 milliards d'euros) ont été effectués en 2008. Au total c'est donc 7,76 milliards de transactions effectuées en 2008 par les cartes bancaires CB. Aujourd'hui, les Français utilisent à plus de 82 % (Baromètre ACSEL 12/2007) leur carte bancaire pour régler leur achat en ligne (18 % seulement en 2001 pour la vente à distance). Le chiffre d'affaires du e-commerce (17,1 milliards d'euros en 2008), traduit une progression de 33 % sur un an. »

La Banque assure la fourniture d'argent liquide.

« Les pièces et les billets représentent, au niveau national, une masse considérable, qui impose à tous les acteurs de la vie économique, des contraintes fortes de sécurité et de manipulation. Il circulait en 2007 en France un peu plus de 11 milliards de pièces pour une valeur totale de 2,27 milliards d'euros et 2,3 milliards de billets pour une valeur totale de 62,1 milliards d'euros. »

La banque permet également de placer des sommes disponibles (épargne sur livrets, assurances vie, etc.) et de financer des achats dont le montant est élevé (emprunt à court, moyen ou long terme).

Pourquoi le crédit ?

Le système capitaliste est face à une contradiction. D'un côté il cherche à faire plus de profit, notamment en abaissant les salaires. De l'autre, il a besoin que les salarié-e-s disposent d'un pouvoir d'achat suffisant pour écouler ses marchandises et ses services.

L'accès au crédit est la réponse qui a été apportée à cette contradiction. Il permet de maintenir le niveau de consommation sans augmenter les salaires.

Crédit = mise à disposition d'argent sous forme de prêt. Une institution (banques, agences de crédit...) peut accorder un crédit à une autre institution (entreprises, banques...) ou à un particulier.

Pour que la population continue malgré tout de consommer, l'accès au crédit est facilité. Les ménages s'endettent de plus en plus. Et plus un ménage est endetté, moins il est enclin à se rebeller (sorte d'esclavagisme moderne, servitude, une aliénation).

Comment calculer l'endettement ?

« Commencer par établir son budget en comparant tous les revenus et toutes les charges (y compris les crédits en cours. Cela permet de calculer son endettement actuel.) Pour voir les capacités d'emprunt, il est prudent d'évaluer le plus précisément possible l'évolution probable dans le temps de ces revenus et de ces charges.

Pour mesurer vos possibilités de remboursement réelles, vous devez commencer par établir un budget et calculer votre endettement, c'est-à-dire la part de vos revenus actuellement consacrée au remboursement de vos dettes.

Pour ce faire, vous pouvez constituer un tableau qui vous permettra de calculer deux informations essentielles. Vous calculerez d'abord votre taux d'endettement actuel en comparant le sous-total des remboursements à vos revenus. Le mieux est d'exprimer le résultat en pourcentage. Vous pourrez aussi calculer la marge qui vous reste soit pour épargner, soit pour rembourser d'autres crédits. Vous obtiendrez ce chiffre en retranchant de vos revenus le total de vos dépenses y compris les remboursements de crédits actuels. Les banques estiment généralement que votre taux d'endettement global ne doit pas dépasser le tiers de vos revenus. »

Qu'est-ce que le surendettement ?

Le surendettement est la situation dans laquelle on ne peut plus pouvoir faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles car le taux d'endettement est trop élevé par rapport aux revenus perçus.

« Si vous éprouvez des difficultés pour rembourser, contactez vos créanciers pour trouver avec eux une solution. En dernier recours, il convient de saisir la Commission de surendettement.

Les causes de surendettement peuvent être accidentelles (maladie, perte d'emploi, décès, divorce, etc.), ou le résultat de l'inconscience ou de la négligence (utilisation de nombreuses cartes de crédit, multiplication anarchique de crédits, fausse déclaration aux organismes de crédit, naïveté face à des vendeurs peu scrupuleux, etc.)

Quelques 188 485 ménages se sont retrouvés en 2008 en situation de surendettement, c'est-à-dire dans l'incapacité d'honorer leurs remboursements. En 2007, 182 855 dossiers avaient été déposés. Le nombre de personnes concernées par un plan de redressement en France a été de 87 673 en 2008. »

Le taux d'intérêt est le pourcentage calculé sur le montant emprunté destiné à la rémunération de l'organisme prêteur (banques et sociétés de crédit). La banque qui propose des crédits s'approvisionne elle-même sur le marché dit interbancaire; ce dernier s'oriente sur le taux directeur des

banques centrales. Ainsi le taux d'intérêt que le consommateur obtiendra résulte de l'addition suivante : Taux directeur de banque centrale + Marge marché interbancaire + Marge de l'organisme.

Pourquoi un intérêt ? La banque facture des intérêts car elle prend un risque en prêtant de l'argent. Le risque est de ne pas être remboursée par l'emprunteur. Aussi pour rémunérer cette prise de risque et pour financer sa propre activité, la banque prélève des intérêts lorsqu'elle prête de l'argent. Plus l'emprunteur présente un risque élevé plus le taux d'intérêt est élevé. Il est également possible de présenter d'autres arguments (dépréciation monétaire).

Le TAEG (taux annuel effectif global) représente le véritable coût supporté par l'emprunteur. En effet non seulement un taux d'intérêt est versé à la banque mais des frais de dossier peuvent être réclamés et des assurances obligatoires sont à souscrire pour garantir les remboursements à la banque en cas de maladie ou de perte d'emploi. Tous ces éléments font que le coût de l'emprunt est toujours plus élevé que le taux d'intérêt initial négocié avec la banque. Précisé par écrit le TAEG est une obligation légale permettant de protéger le consommateur. Le consommateur peut ainsi directement comparer le coût de chaque crédit proposé par différents organismes financiers.

Taux d'intérêts fixe / taux d'intérêts variable : Le taux d'intérêt à payer peut être fixe ou variable.

Dans le premier cas, il est fixé au moment de la signature du contrat de prêt et ne variera pas pendant la durée de remboursement du prêt.

Dans le deuxième cas, il est indexé soit sur le taux d'inflation, soit sur un taux de référence du marché monétaire. Cela signifie concrètement pour l'emprunteur que les intérêts à payer dépendent soit du niveau d'inflation, soit de la bonne santé des marchés monétaires concernés. Il s'agit donc d'un pari sur l'avenir car les taux peuvent tout autant être très bas pendant toute la durée du remboursement ou bien augmenter brutalement à n'importe quel moment.

Emprunt toxique

Le principe est simple : les premières années, la banque propose un taux bonifié artificiellement bas, avant d'enchaîner sur une prise de risque inconsidérée par la suite. Par exemple, en novembre 2006, la mairie de Sassenage, près de Grenoble, a emprunté 4,47 millions d'euros auprès de Dexia au moyen d'un contrat fallacieusement dénommé « Tofix », dont le taux était de 3,57 % jusqu'en janvier 2009, puis dépendant des variations entre l'euro et le franc suisse jusqu'en janvier 2027, avant de redevenir fixe à 3,57 % jusqu'à son terme en janvier 2042.

Avec de tels prêts dits « toxiques », la banque peut multiplier ses marges par 2 ou 3, voire davantage. L'opération est d'autant plus intéressante pour elle que l'emprunteur seul supporte le risque. Même les analystes de l'agence de notation FitchRatings, que l'on ne peut pas suspecter d'anticapitalisme primaire, faisaient en juillet 2008 le constat suivant : « les prêteurs ont donc réussi à imposer une situation paradoxale où, au lieu d'être rémunérés pour prendre un risque (de crédit) supplémentaire, ils l'ont été pour faire prendre un risque (de taux) à leurs clients. »

DECRYPTAGE

Les raisons / la nature d'un nouveau produit.

Le promoteur dit : « vous n'avez pas d'argent, ce n'est pas grave ! »

Le banquier dit : « nous en avons plein de produits. »

Pourquoi ? Parce que les banques ont « épuisé » le filon traditionnel du crédit. Ceux qui ont qq moyens, sont déjà endettés. Ceux qui n'en avaient pas, ont bien été pressés comme des citrons au moyen du crédit revolving. Reste une troisième catégorie de personnes : ceux « qui ont peu de moyens » et suffisamment raisonnables ou pas suffisamment en difficultés pour jouer avec des crédits revolving (ce sont des crédits consentis sous forme de réserve d'argent. Vous pouvez tirer régulièrement jusqu'à épuisement de votre réserve. Le taux d'intérêt est fixé autour de 20 %. Vous remboursez surtout des intérêts et peu de capital, de sorte que votre endettement dure dans le temps. La loi Lagarde de 2010 a limité les abus sans les supprimer...). Ils doivent trouver d'autres débouchés.

Quoi ? Les crédits subprimes sont un des débouchés. Le mot « Subprimes » est un raccourci pour « subprime rates » qui s'oppose à « prime rates » (ce qui signifie taux premier ou préférentiel). On dispose d'un « prime rates » quand on est un emprunteur sûr et d'un « subprime rates » quand on dispose de moins de garanties. Produit testé aux USA.

Il s'agit de crédits (le plus souvent immobiliers) hypothécaires qui se sont développés à partir du milieu des années 2000 en particulier aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Trois grandes caractéristiques :

1. Pour le prêteur : il s'agit de crédits à risque puisqu'il est délivré à des ménages à faibles revenus (il le sait dès le départ). Étant plus risqués, ces prêts offrent aussi un meilleur rendement pour les prêteurs, c'est-à-dire qu'ils sont susceptibles de leur rapporter plus.

2. Pour l'emprunteur : ménage modeste / pas de patrimoine. Pour faire affaire, très peu de garanties sont demandées à l'emprunteur. Le banquier ne s'assure pas spécialement de la capacité de l'emprunteur à rembourser. La seule garantie (moyens mis en place par les créditeurs pour s'assurer la

récupération de leurs fonds au cas où le débiteur ne serait pas en capacité de payer = hypothèque, caution solidaire d'un particulier, etc.) demandée est l'hypothèque (= l'appartement ou la maison est affectée au paiement de la dette envers le banquier). Si l'emprunteur se retrouve en défaut de paiement, le prêteur se rembourse sur la vente de la maison.

3. Les taux d'intérêts liés à ces prêts sont variables. Dans notre scène « au début on vous met un taux d'intérêt faible... votre situation va s'améliorer, ça se rattrapera plus tard » Le banquier (dans la pièce, c'est le promoteur qui agit, il perçoit une commission ...) allèche avec un taux très bas pour l'augmenter ensuite et permettre de réaliser la marge. Dans la plupart des cas, le taux est fixe (et bas) pendant 2 ans, puis il devient variable. Avec le risque qu'il augmente et c'est ce qu'il s'est passé !

Hypothèque rechargeable : créée par l'ordonnance n° 2006-346 du 23 mars 2006 relative aux sûretés, (M. Thierry BRETON ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie) prononcé le 22 mars 2006 consultable sur le site du Ministère des Finances.

La création du produit

« Le banquier dit : on n'a pas gardé des produits aussi merdiques » ?

La banque ne prend pas de risques parce qu'elle sait que le risque de défaut de paiement est grand, compte tenu de la modestie des moyens du ménage. Donc, ils titrisent, c'est-à-dire que les crédits subprimes sont mis en bourse (titrisés) par revente aux banques d'investissement. Les crédits subprimes servent à réaliser des montages financiers.

La banque d'investissement ne prend aucun risque, grâce à un véritable tour de passe-passe, appelé CDO.

Etape 1 - Titrisation : la titrisation a pour objet de transformer des crédits en produits de marché. Concrètement, les institutions qui possèdent des crédits consentis à des ménages modestes proposent à des institutions financières un portefeuille regroupant ces créances de même nature. C'est-à-dire par exemple dans le cas des subprimes un lot de créances immobilières. La société financière transforme ce lot de créances en titres qu'elle va vendre sur les marchés boursiers à des investisseurs.

Etape 2 - Le CDO (Collateralised Debt Obligations) = produits de finance, titres représentatifs de portefeuilles de créances bancaires ou d'instruments financiers de nature diverse.

La banque d'investissement achète de nombreux crédits subprimes, et les regroupe en « bloc de crédits hypothécaires ». Elle découpe ce bloc en trois tranches qu'elle vend ensuite sur les marchés boursiers :

- la tranche AAA (ou tranche senior). La mieux notée parce qu'il y a plus de chances de se faire rembourser ; mais celle qui a le plus petit taux d'intérêt parce qu'il y a moins de risque.
- la tranche BBB (ou tranche mezzanine). Elle a une note moyenne car il y a un peu plus de chance de ne pas se faire rembourser. Par contre le taux d'intérêts est un peu plus élevé parce qu'il y a un peu plus de risque.
- la dernière tranche (ou tranche equity). Même pas notée car très risquée! En revanche, elle rapporte beaucoup car de nouveau très risquée. Cette dernière tranche a été massivement achetée par ces mêmes banques d'investissement qui proposent ces titres.

Pourquoi les banques d'investissement prennent le risque d'acheter cette tranche de CDO très risquée ?

Plusieurs raisons :

- pour faire des profits. De surcroît, elles planquent les CDO dans des véhicules spéciaux (sociétés intermédiaires ad hoc). Ces crédits ne rentrent donc pas dans leur bilan comptable officiel. Il n'y a aucune transparence sur les risques qui sont pris. Leur image à l'extérieur est « propre ».
- Ensuite, si un emprunteur ne rembourse pas son prêt à la banque à qui appartient initialement le prêt, elle actionne l'hypothèque. La maison est donc revendue. Or jusqu'en 2007 le prix de l'immobilier ne fait qu'augmenter. Les investisseurs récupèrent donc l'argent à tous les coups.

Le juge demande : « que s'est-il passé après ? »

L'époux dit à sa compagne : « T'as vu on n'arrive plus à payer ».

Le piège s'est refermé. Le ménage ne peut plus rembourser son crédit, il est surendetté, notamment suite à l'augmentation du taux d'intérêt la 3^e année du crédit subprime.

Etape 3 – La saisie et la vente du bien immobilier

Ce n'est pas grave pour le banquier que les acquéreurs ne remboursent pas leur emprunt parce qu'en théorie les prix de l'immobilier ne font que monter. Le prix d'une maison ne pourra qu'augmenter. Donc la banque récupère plus que sa mise et les intérêts en revendant largement au dessus du prix initial de la maison et du montant du crédit. Les banques vendent les maisons. Des millions de ménages sont expulsés de leur logement.

« Il est difficile d'obtenir des chiffres précis à ce sujet. Selon plusieurs sources, ce serait plus de 9 millions d'Etats-Uniens qui se seraient fait expulser de leur maison, à la suite de la crise des subprimes. »

🚫🚫🚫🚫🚫 **SAUF QUE :**

La machine infernale s'est grippée : 🚫🚫🚫🚫

Les capitaux investis en masse dans le secteur de l'immobilier entraîne la formation d'une bulle spéculative (cela ne correspond pas aux BESOINS

REELS mais à l'APPAT DU GAIN). On assiste à une SURPRODUCTION de logements, maisons, appartements : les prix de l'immobilier chutent. Explosion de la bulle spéculative.

La banquière : « Leur maison ne vaut plus rien ».

Les banques détiennent des titres sur ces crédits sans valeur. Les maisons ne valent plus rien, leur revente ne leur rapporte rien. Les banquiers ne rentrent pas dans leurs fonds, les États sont appelés à la rescousse.

Et, nous débordons sur la scène avec l'expert.

Risque de faillites des banques, compagnies d'assurances... qui détiennent de nombreux titres sans valeur. Certaines font faillite. Les banques doivent rapatrier les crédits hypothécaires à risque des SIV et SPV dans leur bilan. Elles se retrouvent avec des bilans totalement déséquilibrés et certaines d'entre-elles font faillites...comme par exemple Lheman Brothers.

Deux conséquences :

SAUVETAGE des banques dans de nombreux pays. Les États injectent de l'argent public et s'endettent pour sauver un pan du secteur financier.

« Selon le rapport de la cour des comptes (début 2012), le coût net du sauvetage des banques s'élève à 17,6 milliards d'euros.* Selon un rapport de la Commission européenne du 21 décembre 2012, « Entre le 1er octobre 2008 et le 1er octobre 2012 la Commission a autorisé des aides au secteur financier pour un montant total de 5 058,9 milliards d'euros (40,3 % du PIB de l'UE) » Ce rapport précise : « Pour la période allant de 2008 à 2011, le montant total des aides utilisées s'élève à 1 615,9 milliards d'euros (12,8 % du PIB de l'UE). La majeure partie de ces aides a été consacrée aux garanties, qui représentent un montant d'environ 1 084,8 milliards d'euros (8,6 % du PIB de l'UE) » [6]. Le communiqué de presse de la commission accompagnant le rapport apporte un éclairage supplémentaire : « La grosse majorité de cette aide (67 %) se présentait sous la forme de garanties publiques sur le financement de gros des banques » [7]. En clair, ce sont les banques de financement et d'investissement qui ont bénéficié de l'essentiel des aides et non les banques de détail (Rapport de la Commission, « Tableau de bord des aides d'État. Rapport sur les aides d'État accordées par les États membres de l'UE », 21 décembre 2012, p. 10.) »

PERTE DE CONFIANCE sur le marché financier. Plus personne ne veut prêter à l'autre de peur de ne pas se faire rembourser, c'est le crédit Crunch. Cette perte de confiance entraîne une augmentation des taux d'intérêts. Les entreprises peuvent très difficilement emprunter. La crise financière se propage à la sphère productive, c'est la crise économique.

Récession économique, pas de nouveaux investissements. Il faut réduire les coûts. On réduit le personnel : chômage !

Le jugement : « les banques doivent être domestiquées, càd socialisées pour être maîtrisées par la société civile et politique ».

Il y a un enjeu démocratique à soumettre les banques à un véritable contrôle social, qui passe par la socialisation de leur propriété et par la participation effective des citoyens, des salariés, des collectivités publiques à leur gestion.

La monnaie et le crédit sont des outils publics dont l'usage doit être soumis au contrôle citoyen.

C'est mettre en place les outils qui permettront de financer des activités utiles socialement et écologiquement, choisies et contrôlées démocratiquement, créatrices d'emplois, de revenus, de cohésion sociale.

Sur la séparation des banques de dépôt / d'investissement (Pierre-Noël Giraud)

De la crise de 1929 à la crise de 2008

L'idée de séparer les banques de dépôts et les banques d'investissement trouve son origine dans la crise des années 1930, aux USA, explique Pierre-Noël Giraud. Elle a pris la forme d'une loi adoptée en 1933, connue en France sous le nom de Glass Steagall Act. Cette loi a fait la distinction entre les établissements bancaires de dépôts (les banques commerciales) et les banques d'affaires.

Cette idée est venue de ce que la crise des années 1930 a commencé par une crise boursière, mais qui s'est propagée à tout le système bancaire dont la paralysie a généré une très forte amplification de la crise. Les banques ont prêté de l'argent à des investisseurs qui achetaient des actions, se contentant de prendre les actions en garantie des prêts. Cela a amplifié le mouvement de hausse du cours des actions jusqu'à conduire au krach. Mais une fois celui-ci intervenu, les banques n'ont plus été remboursées des prêts qu'elles avaient accordés. Certaines ont fait faillite, entraînant la chute d'autres banques et provoquant une véritable crise du système bancaire qui s'est abattu comme un château de cartes. Résultat : plus personne dans l'économie ne trouvait de crédit. Le marché immobilier aussi bien que l'industrie était en panne. Même si un industriel avait un bon projet, il ne pouvait pas le financer. On a tiré comme leçon de cet épisode que la monnaie et le crédit doivent être protégés des fluctuations des marchés financiers.

Aujourd'hui, l'idée revient dans le débat de nouveau, la crise que nous connaissons est partie de la finance. Un certain nombre de produits financiers très sophistiqués qui avaient été fabriqués par des banques d'affaires sont apparus subitement comme risqués. On a parlé à ce sujet de produits toxiques. Mais la crise s'est ensuite propagée à l'économie à travers les banques dont une large part est désormais constituée de banques universelles qui détenaient notamment des actifs toxiques. Certaines banques ont commencé à faire faillite. La confiance entre les banques a disparu comme dans les années 1930. Il a fallu que les banques centrales injectent énormément de liquidités pour que les paiements interbancaires et le système de crédit continue de fonctionner. Mais le choc venu de la finance a néanmoins ralenti l'activité de crédit, ce qui a contribué à transformer la crise financière en crise économique.

Même causes mêmes effets, note Pierre-Noël Giraud. La question est donc à nouveau posée de savoir s'il ne serait pas opportun d'établir une séparation entre ces différentes banques, puisqu'aujourd'hui les grandes banques universelles européennes font à la fois des activités de dépôts et de crédits, de la gestion de patrimoine éventuellement, de gros patrimoines, éventuellement de la gestion à risque de gros patrimoines. Et elles investissent elles-mêmes sur les marchés financiers pour leur compte propre.

Protéger les activités de crédit de l'instabilité de la finance de marché

Au total, l'idée qui sous-tend les propositions de séparation des banques de dépôts et des banques d'investissement est qu'il faut éviter que ce qui se passe sur les marchés financiers contamine l'activité de crédit.

La finance de marché, insiste Pierre-Noël Giraud, est et sera toujours instable. Cela tient au fait que le prix d'un actif de marché, tel que le prix d'une action par exemple correspond à l'évaluation que l'on fait aujourd'hui de l'avenir d'une entreprise. Si on pense qu'elle va faire des bénéfices croissants, son prix monte. Si on pense qu'elle va rencontrer des difficultés, son prix baisse. Un prix qui est ainsi une simple anticipation du futur peut fluctuer considérablement, si les investisseurs financiers deviennent tout d'un coup plus pessimistes ou plus optimistes. La volatilité de la finance de marché est donc inévitable. Ce n'est pas la peine d'essayer de la réduire, mais on peut essayer d'éviter que ces fluctuations se traduisent par des faillites de banques ou même, sans aller jusque-là, par le fait que les banques, ayant fait des pertes sur les marchés financiers, cherchent à reconstituer des réserves en restreignant ou en renchérissant leurs activités de crédits.

Les Modalités

Séparation ou très grosse banque ?

Certains banquiers avancent l'argument que les interdépendances entre les activités de crédit et les activités de marché et entre les différents compartiments des activités de marché sont tellement étroites, qu'il est devenu techniquement impossible de réaliser la séparation. A tout le moins elle pourrait avoir des effets négatifs importants que l'on a du mal à mesurer. Il faut certes écouter les banquiers qui connaissent leur métier, affirme Pierre-Noël Giraud. Mais, selon lui, l'argument n'est pas recevable. Il incite cependant à considérer ce dossier de façon approfondie avec toute l'expertise nécessaire. Il ne s'agit pas de recopier le Glass Steagall Act mais de dégager des solutions modernes.

Face à l'argument de l'imbrication et de la complexité, d'autres considèrent que la protection des activités bancaires contre la volatilité des activités de la finance de marché peut être obtenue par la constitution d'énormes banques dans lesquelles l'influence des activités de marché serait d'autant plus limitée que les banques devraient respecter des ratios prudentiels renforcés.

Au total, il y a donc deux modèles possibles : la très grosse banque qui continue de prendre des risques sur les marchés et respecte des amortisseurs proportionnés ou la séparation, parce qu'on ne croit pas qu'en cas de sérieux décrochages sur les marchés financiers, les banques, même très grosses, pourront s'en sortir en faisant seulement payer leurs actionnaires.

Une vraie séparation

Selon Pierre-Noël Giraud, si on opte pour la séparation, il ne s'agit pas de se contenter d'une filialisation de la finance de marché. Si la filiale fait faillite, et si la « banque mère »

apporte de l'argent à sa filiale, on n'aura rien résolu. La séparation doit consister dans la création de deux établissements différents avec des actionnaires différents prenant des risques différents. Les banques d'affaires prennent éventuellement de très gros risques qui peuvent produire des profits élevés mais aussi des pertes qui ne doivent être subies que par leurs actionnaires.

Comme le disait Maurice Allais, le seul prix Nobel français d'économie, il faut empêcher les banques de spéculer avec l'argent qu'elles créent comme il faut empêcher les filiales des banques ou les fonds d'investissement de spéculer avec de l'argent prêté par les banques. On n'empêchera jamais la spéculation mais il faut que les spéculateurs spéculent avec leur argent, pas avec celui des autres.

Lehman Brothers, une banque d'affaire à l'origine de la crise

Contre l'idée de séparation, on fait remarquer que la banque dont la faillite a déclenché la phase effective de la crise en 2008 était une banque d'affaires qui n'avait aucun dépôt, qui ne faisait pas de crédit et qui était formellement séparée des autres établissements bancaires. La séparation ne serait donc pas protectrice.

En fait, explique Pierre-Noël Giraud, la faillite de Lehman Brothers a entraîné une contagion à l'ensemble du système parce qu'il y avait une interdépendance très étroite entre Lehman Brothers et les autres banques. Non parce que les banques détenaient du capital de la banque d'affaire mais parce qu'elles lui avaient accordé des prêts importants et qu'elles lui avaient acheté des instruments dérivés que la banque d'affaire avait fabriqués. Lorsque Lehman Brothers a fait faillite chaque banque savait ce que Lehman lui devait mais ne savait pas ce qu'elle devait aux autres banques. Les banques se sont donc méfiées les unes des autres. Cela a provoqué une crise générale de liquidité bancaire et le blocage des activités de crédit. Il a fallu l'intervention des banques centrales qui ont très bien réagi en alimentant les banques en liquidités pratiquement sans conditions.

Quand on parle de séparation, conclut Pierre-Noël Giraud, la séparation du capital des banques de dépôts et des banques d'affaires n'est pas seule en cause. Les banques de dépôts ne doivent pas avoir le droit de prêter aux banques d'affaires. Celles-ci ne doivent pas pouvoir spéculer avec de la monnaie créée par les banques de dépôts. Dans le système de séparation que l'on peut imaginer la faillite éventuelle d'une banque d'affaires ne doit léser que ses actionnaires et ceux qui lui ont confié leur épargne. Il y a des pertes mais elles ne concernent que ceux qui ont pris des risques en toute connaissance de cause.